

Hydraulique agricole

RNCP39678 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	210
Formacode(s)	23551, 21054
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LYCEE ENSEIGNEMENT AGRC PRIVE FONTLONGUE	78274968300010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le CS "Hydraulique agricole" vise l'acquisition de compétences selon le type d'emploi :

Le technico-commercial vise des compétences liées :

- au commerce : Prospection et contact clients, analyse du besoin, négociation commerciale (clients et fournisseurs).
- à la technique : Élaboration du projet (plan, devis), contrôle et réglage des installations, veille technique...
- au conseil : prise en main par le client, conseil d'utilisation.

Il exerce son activité dans une entreprise d'agro-fournitures spécialisée ou polyvalente (équipements d'élevage, matériels agricoles...).

Il bénéficie généralement d'une large autonomie pour réaliser l'activité commerciale et notamment la prospection et le contact client, dans le cadre de la politique commerciale de l'entreprise

Le conseiller agricole spécialisé vise des compétences liées :

- au conseil et développement : suivi des irriguants, conseil technique, formation, recherche de référence...
- à la technique d'appui, généralement assurée en prestation de service : étude de projet, réglage et contrôle des installations...

Il exerce son activité le plus souvent dans une Chambre d'Agriculture (SUAD) ou un organisme agricole exerçant une activité de conseil.

Il est sous la responsabilité d'un chef de service auquel il rend compte.

Chacun de ces emplois comporte donc un aspect spécifique, fonction commerciale pour l'un, fonction développement pour l'autre. Il existe cependant entre eux une large zone de recoupement avec le même contenu technique : la conception de projet, le contrôle et le réglage des installations, le conseil aux utilisateurs...

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat de spécialisation option « Hydraulique agricole » est capable de réaliser deux grandes

catégories d'activités qui, compte tenu du caractère saisonnier de l'irrigation, sont variables.

En tant que technico-commercial, il assure :

- la commercialisation des matériels d'irrigation pour le compte de son entreprise,
- l'élaboration et la conduite de projets techniques d'aménagement hydraulique (drainage, irrigation, écoulement, retenues) en prenant en compte les aspects environnementaux,
- le suivi des clients.

En tant que conseiller agricole spécialisé en irrigation, il :

- se constitue un système de référence et d'information concernant son domaine d'activité (fonction de veille),
- exerce une activité de conseil et de développement auprès des agriculteurs, en intégrant les préoccupations environnementales d'économie d'eau et de préservation de la ressource,
- apporte un appui technique aux agriculteurs en réponse à leur demande (prestation de service).

Commercialisation des matériels d'irrigation pour le compte de son entreprise

Prospection de la clientèle sur son secteur en fonction de la politique commerciale de l'entreprise

- Organisation et structuration du marché du matériel d'irrigation et du drainage localement (les matériels, les prix, les services).

- Veille sur évolutions techniques concernant les matériels et les pratiques culturales en matière d'hydraulique agricole pour construire un argumentaire et répondre aux questions des clients.

- Constitution et entretien d'un réseau d'information pour développer la clientèle.

Analyse des besoins des clients, conseil et proposition des solutions techniques adaptées

- Recueil des informations nécessaires pour proposer une réponse technique.
- Présentation des différentes solutions et de leurs spécificités techniques et économiques et conseil au client
- Information des clients sur les aides et subventions dont ils peuvent bénéficier et sur les contraintes réglementaires.

Il le

- Eventuelle mise en relation avec d'autres prestataires (foreur, hydrogéologue).

Négociation avec le client dans les limites définies par l'entreprise (conditions de vente, prix, délais de réalisation)

Négociation avec les fournisseurs

Participation à l'élaboration du devis

Elaboration et conduite des projets techniques d'aménagement hydraulique (drainage, irrigation, écoulement, retenues) en prenant en compte les aspects environnementaux

Conduite des études techniques nécessaires à l'élaboration du projet

- collecte les données techniques nécessaires à l'élaboration du projet
- Réalisation des relevés cartographiques et topographiques en utilisant les outils adaptés
- Définition des caractéristiques techniques de l'installation (réserve d'eau, débit, dimensionnement des réseaux primaires et secondaires)
- Réalisation des plans manuellement (table à dessin), le cas échéant en utilisant l'informatique (DAO).
- Prévision des équipements et fournitures nécessaires à la réalisation du chantier, en tenant compte des spécifications techniques

Suivi de la réalisation du chantier d'installation

- Transmission des données techniques aux installateurs
- Supervision du travail des installateurs et s'assure de la conformité avec le projet

Suivi des clients

Suivi de la prise en main du matériel par le client (fonctionnement, contrôle, réglage entretien, conseil d'utilisation...).

Dans le cadre de contrats de maintenance, contrôle des matériels (pluviométrie, débit) et conseil à l'utilisateur

Interventions simples (démontage, nettoyage, remplacement de pièces) et adaptation de son intervention en fonction de la situation (intervenir ou faire appel au service après vente).

Intervention en cas de contentieux, lorsque le litige relève de sa compétence

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Présenter le contexte de l'hydraulique agricole

Présenter le contexte d'un projet hydraulique

- Présenter l'intérêt technico-économique du projet
- Présenter l'environnement pédo-climatique des parcelles
- Présenter l'environnement topographique et hydrographique
- Présenter la réglementation relative à l'utilisation de l'eau
- Interpréter les relevés cartographiques et topographiques des parcelles à irriguer ou à drainer

Présenter les caractéristiques et les prix des installations hydrauliques

- Présenter les caractéristiques des canalisations
- Présenter les caractéristiques des diffuseurs d'eau
- Présenter les caractéristiques des accessoires et des matériels annexes : régulation, filtration, automatisme, chimigation, irrigation fertilisante
- Présenter les caractéristiques des drains
- Présenter les prix et les conditions d'achat des matériels et des fournitures d'irrigation et de drainage

Proposer une installation d'irrigation et/ou de drainage adaptée au projet de l'irrigant et aux contraintes environnementales

- Pour une culture donnée, proposer un mode d'irrigation adapté aux objectifs de production et aux contraintes de l'exploitation (main d'œuvre, investissements...)
- Décrire les avantages et les contraintes des différents systèmes d'irrigation
- Proposer le système d'irrigation adapté à l'environnement pédo-climatique, à la qualité de l'eau et aux cultures
- Proposer le système de drainage adapté à l'environnement pédo-climatique

Concevoir un projet d'aménagement hydraulique agricole

Réaliser le devis technique d'une installation d'irrigation

- Inventorier les ressources en eau disponibles sur les différentes parcelles
- Evaluer les besoins quotidiens maximums des cultures ou des végétaux à irriguer
- Calculer les débits horaires pour les systèmes d'irrigation choisis
- Proposer une sectorisation de réseau adaptée aux contraintes de débit et aux exigences des plantes
- Réaliser les plans détaillés des réseaux
- Dimensionner les canalisations d'amenée, du réseau secondaire et du réseau de distribution
- Choisir les matériels annexes et les fournitures adaptés aux contraintes du réseau et aux objectifs de l'irrigant
- Chiffrer le coût de l'installation

Réaliser le devis technique d'une installation de drainage

- Réaliser les plans détaillés des réseaux
- Dimensionner le réseau de collecte et d'évacuation
- Choisir les matériels et les fournitures adaptés aux contraintes du réseau et aux objectifs de l'exploitant
- Chiffrer le coût de l'installation

Programmer le chantier d'installation

- Mettre l'irrigant en relation avec des conseillers, des vendeurs et des installateurs
- Accompagner l'irrigant dans la mise en place et l'organisation du chantier
- Expertiser le montage d'un réseau ou d'une installation

Assurer le conseil en irrigation

Réaliser la prise en main de l'installation

- Réaliser une visite technique de l'installation à l'aide des plans et du devis
- Expliquer le fonctionnement des matériels et des accessoires hydrauliques
- Expliquer la technique de sectorisation de l'irrigation
- Expliquer le fonctionnement des programmeurs et des automatismes
- Expliquer le fonctionnement des fertilisateurs et des injecteurs

Conseiller l'irrigant sur le pilotage de l'irrigation en tenant compte des contraintes environnementales

- Expliquer le pilotage par le bilan hydrique et l'ETP
- Expliquer le pilotage par le suivi tensiométrique
- Présenter les autres moyens de pilotage
- Expliquer le calcul des doses d'irrigation
- Expliquer la programmation des doses, fractionnées ou non, en fonction des besoins des plantes

Conseiller l'irrigant sur la conduite de l'irrigation fertilisante et de la lutte antigel

- Présenter les moyens d'associer irrigation et fertilisation
- Proposer un programme annuel d'irrigation fertilisante
- Présenter les techniques d'élaboration des solutions fertilisantes et de calcul des doses
- Conseiller l'irrigant sur la conduite de la lutte antigel

Conseiller l'irrigant pour la maintenance du réseau

- Justifier les contrôles de débit et de pression
- Effectuer les démonstrations d'entretien courant et de dépannages simples
- Expliquer les techniques d'entretien chimique des réseaux

- Expliquer les techniques de mise hors gel

Participer à l'élaboration et à la diffusion de références technico-économiques

Présenter les diagnostics issus des activités de suivi et de conseil

- Utiliser les outils informatisés de gestion technique et économique
- Rédiger les synthèses individuelles
- Rédiger les synthèses de groupe ou de secteur
- Interpréter les documents d'enquête

Participer à un dispositif expérimental

- Participer à l'élaboration du dispositif
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif
- Interpréter les résultats
- Rédiger le compte rendu des résultats d'expérimentation

Vulgariser l'information

- Utiliser les principaux moyens d'information et de communication
- Informer des innovations techniques et de l'évolution des pratiques
- Informer de l'évolution de la réglementation concernant la gestion de l'eau et la protection de l'environnement
- Animer une réunion d'information ou de formation
- Diffuser les informations auprès des structures amont, des médias et des services de développement

Blocs de compétences

RNCP39678BC01 — Présenter le contexte de l'hydraulique agricole

LISTE DE COMPÉTENCES

- Présenter le contexte d'un projet d'hydraulique
- Présenter les caractéristiques et les prix des installations hydrauliques
- Proposer une installation d'irrigation et/ou de drainage adaptée au projet de l'irriguant et aux contraintes environnementales

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39678BC02 — Concevoir un projet d'aménagement hydraulique agricole

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser le devis technique d'une installation d'irrigation
- Réaliser le devis technique d'une installation de drainage
- Programmer le chantier d'installation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39678BC03 — Assurer le conseil en irrigation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la prise en main de l'installation
- Conseiller l'irrigant sur le pilotage de l'irrigation en tenant compte des contraintes environnementales
- Conseiller l'irrigant sur la conduite de l'irrigation fertilisante et de la lutte antigél
- Conseiller l'irrigant pour la maintenance du réseau

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39678BC04 — Participer à l'élaboration et à la diffusion de références technico-économiques.

LISTE DE COMPÉTENCES

- Présenter les diagnostics issus des activités de suivi et de conseil
- Participer à un dispositif expérimental
- Vulgariser l'information

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur rassemble les entreprises d'agrofournitures spécialisées ou polyvalentes (équipements d'élevage, matériels agricoles...), pour le technico-commercial en matériel d'irrigation, ainsi que les chambre d'agriculture ou organisme agricole exerçant une activité de conseil, pour le conseiller agricole spécialisé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technico-commercial en matériels d'arrosage (agricole et/ou JEV).
- Conseiller agricole spécialisé en irrigation.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article D. 811-167-3-1 du code rural et de la pêche maritime, lorsque le certificat de spécialisation agricole est demandé par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue, les candidats doivent justifier lors de leur entrée en formation :

- du brevet de technicien supérieur agricole option « technologies végétales » ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option « analyse et conduite de systèmes d'exploitation » ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie tropicale » ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option « productions horticoles » ;
- du brevet de technicien supérieur agricole option « aménagements paysagers »,

Soit de la possession d'un diplôme obtenu en France ou à l'étranger autre que ceux figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option, de niveau au moins équivalent et en rapport avec les diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option ;

Soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes figurant sur la liste fixée par l'arrêté de création de l'option. Ils doivent en outre satisfaire aux évaluations de prérequis organisées par le centre.

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt détermine la recevabilité des justificatifs présentés.

Pour les candidats ne répondant pas aux conditions énumérées ci-dessus, une décision dérogatoire à l'entrée en formation pour le certificat de spécialisation option « Hydraulique agricole » peut être prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt/directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3-2 du code rural et de la pêche maritime susvisé

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 544 €
Selon la branche	6 000 € – 8 549 €
Prise en charge	Branches concernées
7 544 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 549 €	CPNE de l'agriculture
8 082 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP2277

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39678/>